

SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR CHANTIERS DE CONSTRUCTION

CALENDRIER 2017-2018

Formation de 8h00 à 16h30	
SEMAINE – 225.00\$	FIN DE SEMAINE – 260.00\$
4 – 5 – 6 - 7 juillet 2017	8 – 9 – 15 - 16 juillet 2017
21 – 22 – 23 - 24 août 2017	19 – 20 – 26 - 27 août 2017
11 – 12 – 13 - 14 septembre 2017	16 – 17 – 23 - 24 septembre 2017
16 – 17 – 18 - 19 octobre 2017	14 – 15 – 21 - 22 octobre 2017
13 – 14 – 15 - 16 novembre 2017	11 – 12 – 18 - 19 novembre 2017
11 – 12 – 13 - 14 décembre 2017	9 – 10 – 16 - 17 décembre 2017
15 – 16 – 17 - 18 janvier 2018	13 – 14 – 20 – 21 janvier 2018
12 – 13 – 14 - 15 février 2018	10 – 11 – 17 - 18 février 2018
12 – 13 – 14 - 15 mars 2018	17 – 18 – 24 - 25 mars 2018
9 – 10 – 11 - 12 avril 2018	14 – 15 - 21 - 22 avril 2018
14 – 15 - 16 – 17 mai 2018	5 – 6 – 12 – 13 mai 2018
4 - 5 - 6 - 7 juin 2018	9 – 10 – 16 – 17 juin 2018

Requis obligatoirement afin de transmettre la fiche d'enregistrement à l'ASP Construction pour l'obtention de la carte :

Pièce d'identité valide avec photo	Numéro d'assurance sociale
Paiement complet	Formation complétée (20 modules)

Un dépôt de 50\$ est obligatoire et payable au moment de l'inscription pour la réservation de la place à l'exception des facturations faite aux entreprises. Les prix sont sujets à changement sans préavis.

Politique de remboursement :

*Si l'annulation de la formation est faite par le Centre d'études professionnelles (CEP), les frais sont remboursables à 100%. Le participant doit informer le CEP de son annulation d'inscription **48 heures ouvrables avant** le début de la formation pour obtenir son remboursement, sinon des frais de 50\$ sont exigés.*

Information et inscription

<p><u>En personne</u> au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme Service aux entreprises 917, montée St-Nicolas, Saint-Jérôme (Québec) J5L 2P4 (450) 565-0006, poste 7305 Télécopieur : 450-565-8422 Courriel : saecep@csrdn.qc.ca Lundi au jeudi de 8 h 15 à 19 h 30 et le vendredi de 8 h à 18 h 30</p> <p><u>Par internet</u> au www.formationcep.com Cliquer sur l'onglet : SERVICE AUX ENTREPRISES, vous y trouverez le formulaire d'inscription.</p>

**SANTÉ ET SÉCURITÉ GÉNÉRALE
SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

PROCÉDURE DE RÉINTÉGRATION

Si vous n'avez pu compléter les vingt modules du programme SSGCC, il est possible de réintégrer un groupe afin de conclure la formation.

Notez que, obligatoirement, la réintégration se fait au cours de l'année suivante la date du dernier module complété. **Après un an, le cours doit être repris intégralement.**

Procédure de réintégration :

1. Se présenter ou contacter l'administration du Service aux entreprises, du lundi au vendredi selon les heures d'ouverture.
2. Confirmer le nombre de modules manquants.
3. Établir la date de réintégration en fonction des calendriers en vigueur et de la disponibilité au sein des groupes selon le nombre de participants.
4. Pour intégrer un groupe de jour ou de fin de semaine, se présenter le matin ou dans l'après-midi selon l'horaire indiqué. Pour les formations en soirée, l'accès se fait au début de la soirée.

Aucune intégration n'est permise après le début de la formation.

5. Lors de l'intégration, indiquer au formateur la raison de votre présence et les modules auxquels vous participerez.

Pour nous rejoindre

Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme

Service aux entreprises

917, montée St-Nicolas, Saint-Jérôme (Québec) J5L 2P4

(450) 565-0006, poste 7305

Télécopieur : 450-565-8422

Courriel : saecep@csrdn.qc.ca

Lundi au vendredi de 8 h 15 à 19 h 30